

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Description du produit:       | <b>2,2'-Dihydroxybiphenyl</b> |
| Cat No. :                     | <b>A14800</b>                 |
| Synonymes                     | 2,2'-Dihydroxybiphenyl        |
| Numéro CAS                    | 1806-29-7                     |
| Formule moléculaire           | C12 H10 O2                    |
| Numéro d'enregistrement REACH | -                             |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Utilisation recommandée    | Substances chimiques de laboratoire. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible         |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH  
Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany  
Tel: +49 (0) 721 84007 280  
Fax: +49 (0) 721 84007 300

**Distributeur suisse** - Fisher Scientific AG  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
<https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-support/forms/email-us.html>

#### Adresse e-mail

[begel.sdsdesk@thermofisher.com](mailto:begel.sdsdesk@thermofisher.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

**Pour les clients en Suisse:**  
Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)  
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402  
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

##### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 4 (H302)  
Catégorie 2 (H319)

##### Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H302 - Nocif en cas d'ingestion

#### Conseils de prudence

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

| Composant                 | Numéro CAS | N° CE             | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008 |
|---------------------------|------------|-------------------|--------------------|--------------------------------------------------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | 1806-29-7  | EEC No. 217-303-0 | 99                 | Eye Irrit. 2 (H319)<br>Acute Tox. 4 (H302)       |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Numéro d'enregistrement REACH | - |
|-------------------------------|---|

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact oculaire                                         | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.                                                                                                                                                                         |
| Contact cutané                                           | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.                                                                                                                      |
| Ingestion                                                | Nettoyer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                               |
| Inhalation                                               | Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.                                                                                                                             |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures oculaires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| Notes au médecin | Traiter les symptômes. |
|------------------|------------------------|

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

#### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 11/13

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Aucune information disponible

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage                   | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Gants jetables     | Voir les recommandations du fabricant | -                   | EN 374              | (exigence minimale)  |

**Protection de la peau et du corps** Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.  
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

**À grande échelle / utilisation** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

## d'urgence

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience  
Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                        |                                 |                                         |
|----------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|
| État physique                          | Poudre Solide                   |                                         |
| Aspect                                 | Beige                           |                                         |
| Odeur                                  | Inodore                         |                                         |
| Seuil olfactif                         | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Point/intervalle de fusion             | 108 - 111 °C / 226.4 - 231.8 °F |                                         |
| Point de ramollissement                | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Point/intervalle d'ébullition          | 315 °C / 599 °F                 |                                         |
| Inflammabilité (Liquide)               | Sans objet                      | Solide                                  |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | Aucune information disponible   |                                         |
| Limites d'explosivité                  | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Point d'éclair                         | 154 °C / 309.2 °F               | Méthode - Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité      | 324 °C / 615.2 °F               |                                         |
| Température de décomposition           | Aucune donnée disponible        |                                         |
| pH                                     | Aucune information disponible   |                                         |
| Viscosité                              | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Hydrosolubilité                        | Insoluble                       |                                         |
| Solubilité dans d'autres solvants      | Aucune information disponible   |                                         |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) |                                 |                                         |
| Pression de vapeur                     | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Densité / Densité                      | 0.830                           |                                         |
| Densité apparente                      | Aucune donnée disponible        |                                         |
| Densité de vapeur                      | Aucune donnée disponible        | (Air = 1.0)                             |
| Caractéristiques des particules        | Aucune donnée disponible        |                                         |

### 9.2. Autres informations

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Formule moléculaire | C12 H10 O2 |
| Masse molaire       | 186.21     |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                           |                                                 |
|---------------------------|-------------------------------------------------|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. |
| Réactions dangereuses     | Aucune information disponible.                  |

### 10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

## 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

|                                                                           |                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Informations sur le produit                                               | Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit |
| a) toxicité aiguë;                                                        |                                                                             |
| Oral(e)                                                                   | Aucune donnée disponible                                                    |
| Cutané(e)                                                                 | Aucune donnée disponible                                                    |
| Inhalation                                                                | Aucune donnée disponible                                                    |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée;                                  | Aucune donnée disponible                                                    |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;                          | Aucune donnée disponible                                                    |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;                               |                                                                             |
| Respiratoire                                                              | Aucune donnée disponible                                                    |
| Peau                                                                      | Aucune donnée disponible                                                    |
| e) mutagénicité sur les cellules germinales;                              | Aucune donnée disponible                                                    |
| f) cancérogénicité;                                                       | Aucune donnée disponible                                                    |
|                                                                           | Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit |
| g) toxicité pour la reproduction;                                         | Aucune donnée disponible                                                    |
| h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;  | Aucune donnée disponible                                                    |
| i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; | Aucune donnée disponible                                                    |
| Organes cibles                                                            | Aucune information disponible.                                              |
| j) danger par aspiration;                                                 | Aucune donnée disponible                                                    |
| Autres effets indésirables                                                | Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.           |
| Symptômes / effets, aigus et différés                                     | Aucune information disponible.                                              |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

| Composant                 | UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats | UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées |
|---------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | Group III Chemical                                  |                                                       |

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

#### Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits non utilisés

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

#### Emballages contaminés

Vider les restes. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

#### Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

#### Ordonnance suisse sur les déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

### ADR

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

### IATA

Non réglementé

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

| Composant                 | Numéro CAS | EINECS    | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL | ENCS | ISHL |
|---------------------------|------------|-----------|--------|-----|-------|------|------|------|------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | 1806-29-7  | 217-303-0 | -      | -   | -     | X    | -    | -    | X    |

| Composant                 | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|---------------------------|------------|------|-----------------------------------------------|-----|------|------------------|-------|-------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | 1806-29-7  | X    | ACTIVE                                        | X   | -    | -                | X     | X     |

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

| Composant                 | Numéro CAS | REACH (1907/2006) -<br>Annexe XIV - substances<br>soumises à autorisation | REACH (1907/2006) -<br>Annexe XVII -<br>Restrictions applicables<br>à certaines substances<br>dangereuses | Règlement REACH (CE<br>1907/2006) article 59 -<br>Liste candidate des<br>substances extrêmement<br>préoccupantes (SVHC) |
|---------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | 1806-29-7  | -                                                                         | -                                                                                                         | -                                                                                                                       |

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant                 | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) -<br>Quantités de qualification pour la<br>notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) -<br>Quantités de qualification pour<br>Exigences relatives aux rapports de<br>sécurité |
|---------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | 1806-29-7  | Sans objet                                                                                                         | Sans objet                                                                                                                |

**Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**

Sans objet

**Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?**

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

## Réglementations nationales

**Classification allemande WGK** Voir le tableau pour les valeurs

| Composant                 | Classification d'Eau Allemande (AwSV) | Allemagne - TA-Luft classe |
|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| [1,1'-Biphenyl]-2,2'-diol | WGK2                                  |                            |

## Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

2,2'-Dihydroxybiphenyl

Date de révision 28-janv.-2024

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
Inventory of Chemical Substances)  
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail  
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
(Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)  
DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable  
RPE - Équipement de protection respiratoire  
LC50 - Concentration létale à 50%  
NOEC - Concentration sans effet observé  
PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps  
CIRC - Centre international de recherche sur le cancer  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
LD50 - Dose létale à 50%  
EC50 - Concentration efficace 50%  
POW - Coefficient de partage octanol: eau  
vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des  
marchandises Dangereuses par Route  
IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime  
Dangerous Goods Code  
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques  
BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air  
Transport Association  
MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution  
par les navires  
ATE - Estimation de la toxicité aiguë  
COV - (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de révision 28-janv.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**